

PROCES VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 MARS 2025

Nombre de Conseillers : 19
en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le vingt quatre mars, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 17/03/2025

PRESENTS : M. GEORGES Laurent – Maire

M. BARNY Jean-François, Mme SEGUINOT Clémence, Mme HERAULT Laure, Mme LAURICHESSE Léa, M. Patrick DESCARSIN, Mme Nastasia BELIN, Mme MICHELET Karine, M. HOSTEING Etienne, M. PERRIN Vincent, M. GILLARDEAU Romain, M. ARMAND Régis, Mme BARBOT Marina, Mme BONNAUD Muriel, Mme GUERBE Nathalie, Mme SIRE Nathalie, M. RUMEAU Vincent

Absents excusés : Mme LAURICHESSE Léa, Mme BRODU NOEL Clarisse, M. DERET Wesley

Procuration : Mme LAURICHESSE Léa a donné procuration à M. GEORGES Laurent, Mme BRODU NOEL Clarisse a donné procuration à Mme HERAULT LAURE

Secrétaire de séance : M. DESCARSIN Patrick

Le compte-rendu de la réunion du 05/03/2025 transmis par voie électronique n'appelle aucune observation et est validé par l'ensemble du conseil municipal.

Les décisions prises au titre des délégations du conseil municipal ont été communiquées par voie électronique à l'ensemble des conseillers municipaux qui ne souhaitent pas d'explication complémentaire.

1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1.1 Virage de Biard

► Le conseil municipal valide par 16 voix pour et 2 abstentions de M. ARMAND Régis et Mme BARBOT Marina qui regrette que le projet initial ne soit pas maintenu le principe du nouvel aménagement sécuritaire des virages de Biard et les acquisitions qui s'y rapporte. Mandate le Maire à poursuivre le traitement de ce dossier.

2. FINANCES-AFFAIRES GENERALES

2.1 Vote des taux fiscalité directe

► A l'unanimité de l'assemblée délibérante les taux d'imposition 2025 sont reconduit comme suit :

- Taux taxe foncière sur les propriétés bâties : 45.38%
- Taux taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.22%
- Taux taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants) : 11.24%

2.2 Présentation et vote des budgets primitifs 2025 (budget principal et lotissements)

BUDGET 2025 LES GRANDES VERSENNES

Un budget 2025 proposé à hauteur de 10 000€ en section de fonctionnement et d'investissement décomposé comme suit :

- Compte 6015 terrains à aménager 5000€ et compte 6045 études 5000€

Avec la reprise du déficit antérieur en section d'investissement dépenses de 3 516.61€

► Budget voté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET 2025 EXTENSION LA TOUR

Un budget 2025 proposé à hauteur de 108 558.81€ reprenant le déficit des années antérieurs comprenant la valeur du terrain, les frais de bornage et notariaux. Ce budget a vocation à être clôturé en 2025 car le terrain n'est plus constructible depuis la mise en application du PLUI et des directives nationales de réduction de la consommation des terres agricoles.

► **Le budget est voté à l'unanimité.**

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT NOUVEAU QUARTIER 2025

Le budget 2025 est voté à l'unanimité de la manière suivante :

- section de fonctionnement (soldes des opérations de viabilisation compte 6045 pour 2000€ et compte 6045 pour 456 300€,
- reprise de l'excédent reporté de 856 752.47€ constaté au 31/12/2024 en section de fonctionnement et le déficit en dépenses d'investissement de 1 414 180.69€

► **Soit un budget en section de fonctionnement de 691 925€ en dépenses et 924 669.14€ en recettes et en section d'investissement de 1 462 480.69€ .**

Pour information il reste à la vente 8 lots d'habitation à 55€ TTC le m² et 2 lots commerciaux à 30€ TTC le m².

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

► RECETTES

Les recettes de fonctionnement sont présentées par chapitre pour un montant global de 3 414 831.37€.

(la différence du prévisionnel par rapport au budget voté en 2024 n'est pas dû à une diminution des recettes mais uniquement à l'excédent antérieur reporté de 1 050 191.32€ contre 1 458 810.02€ en 2024)

Il est proposé ce qui suit :

- au 013 atténuation de charges	8 000.00€
- au 70 produits de services	158 356.00€
- au 73 impôts et taxes	150 070.00€
- au 731 Impositions directes	1 323 561.00€
- au 74 dotations	483 736.00€
- au 75 revenus des immeubles	224 000.00€
- au 042 opérations d'ordre	16 917.00€
- et l'excédent antérieur	1 050 191.32€

► DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont également présentées par chapitre pour un montant global de 3 254 831.37€.

(La prévision budgétaire est moins élevée qu'en 2024 par prudence et la volonté de maîtriser le fonctionnement afin d'améliorer la CAF de 11.76% constatée au 31/12/2024 même si ce taux reste convenable et que la situation financière de la commune est qualifiée de stable par M. le Trésorier).

Il est proposé ce qui suit :

- au 011 charges à caractère général	804 900.00€
- au 012 charges de personnel	1 363 900.00€
- au 65 charges de gestion courante	225 563.60€

le détail des subventions et participations est soumis pour validation de la commission comme suit :

DETAIL SUBVENTIONS 2025			
Objet	Tiers	BP 2024	BP 2025
	JSS FOOT	2 500,00	2 000,00
	ASPECT	479,00	400,00
	Aventure Running	3 200,00	2 000,00
	ACCOLADE	9 300,00	14 000,00
	VELO CLUB ouest Charente Frairie	1 600,00	1 000,00
	le cercle des amis du temps libre	251,00	300,00
	Amis des soins palliatifs Chateauneuf	300,00	150,00
	Comité des fêtes	1 177,35	900,00
	COMITE JUMELAGE (4000)	0,00	3 500,00
	Amicale camp de concentration DACHAU		300,00
	FNACA		300,00
	Tennis club		251,00
	PROVISIONS	7 192,65	2 899,00
TOTAL		38 000,00	28 000,00
DETAIL PARTICIPATIONS 2025			
article 65548	ATD16 (Sditec)	10 000,00	12 000,00
	SEGD 16	14 000,00	14 200,00
TOTAL		24 000,00	26 200,00
DETAIL CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES 2025			
6558	OGECE Ecole Sacré Cœur enfants scolarisés élémentaire et maternelle	28 700,00	28 000,00
TOTAL		28 700,00	28 000,00

- au 014 Atténuation de produits 42 200.00€
- au 66 charges financières 47 600.00€
- au 67 charges exceptionnelles 5 000.00€
- au 68 Dotations 500.00€
- 042 Amortissements 57 946.00€

Le budget est proposé excédentaire à hauteur de 160 000€ comme l'an passé.

Au vu des opérations d'investissement validées en commission des finances le 20/03/2025 et soumises à approbation de l'assemblée délibérante, le besoin de financement en section d'investissement et le virement de la section de fonctionnement est évalué à 707 221.77€.

Investissement

Les restes à réaliser votés lors du compte administratif 2024 sont de 1 276 359€ en dépenses et 437 850.77€ en recettes.

Opérations financières : la section d'investissement reprend dans les opérations financières en dépenses le remboursement du capital des emprunts 175 345€, le reversement à l'agglomération de Grand Cognac de la TAM (taxe aménagement) perçue au titre de la ZAC (zone d'activité des Malestiers) 1 000€, et les cautions 3000€.

Les recettes comprennent les écritures liées aux amortissements, le FCTVA estimé à 80 000€, les attributions de compensations au titre des compétences transférées par l'agglomération de Grand Cognac sur la voirie

119 305€ et la DSC dotation de solidarité communautaire de 52 066€, la reprise des résultats de l'année 2024 (excédent 24 526.17€ et affectation de 813 982.06€) et également le remboursement des cautions 3000€, les amortissements pour 57 946€ et le virement de la section de fonctionnement pour 707 221.77€.

Opérations individuelles et programmes

Il est fait lecture des différentes opérations déjà engagées sur les exercices antérieurs et les nouvelles opérations 2025 qui ont fait l'objet d'un arbitrage de la commission des finances le 20/03/2025 sont présentées puis soumises à validation de l'assemblée délibérante à savoir :

- Diverses acquisitions et équipements (aspirateur, sèche mains automatiques, tablette, ordinateur, vidéo projecteur, mobilier ...à pour 14 500€
- L'acquisition d'une autolaveuse aux salles municipales pour 13 000€
- Des travaux dans les écoles publiques à hauteur e 48 150€ (volets roulants, réfection classe, adoucisseur, système sécurité PPMS....)
- Des travaux de voirie et équipements à raison de 57 000€
- Un aménagement de centre bourg de la rue Ravaz pour une première prévision de 500 000€ en dépense et des subventions à hauteur de 200 000€
- Une campagne de rénovation de l'éclairage public initié par le SDEG 16 pour 19 800€
- Des nouveaux locaux pour l'APC jouxtant les locaux de l'EFS pour 90 000 €
- La rénovation d'un appartement rue Croix Marron pour 50 000€
- Une étude portant sur la requalification du complexe des Distilleries daté 25 000€
- Des acquisitions pour les services techniques avec une enveloppe de 45 000€
- Divers travaux sur les bâtiments communaux pour 30 000€ et en sus 18 000€ pour le bâtiment du CIDS

A noter que toutes ces opérations sont réalisées sans avoir recours à l'emprunt et sont financées soit par l'autofinancement soit par le biais de subvention.

► **Après délibération le budget principal ci-dessus présenté est adopté par 16 voix pour et 2 abstentions de Mme BARBOT Marina et M. ARMAND Régis.**

Opération chemins cyclables :

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2025 seront réalisés en régie 2 circuits de chemins cyclables, opération présentée en séance du 28/01/2025 et pouvant bénéficier d'un financement de Grand Cognac à hauteur de 30%. La dépense globale HT est estimée à 16 917€ (fourniture, matériel et main d'œuvre comprise).

M. le Maire propose de valoriser ces travaux supportés par la section de fonctionnement et de prévoir un transfert de la dépense totale en section d'investissement une fois l'opération réalisée.

Cette décision fera l'objet d'écritures comptables en section de fonctionnement dépenses sur les chapitres 011 et 012 et recettes sur le chapitre 042 (écritures d'ordres) et d'une reprise sur l'opération chemins cyclables en section d'investissement.

► **Le conseil municipal valide la proposition.**

Présentation de l'état de la dette

Pour rappel l'état de la dette comprend 15 prêts avec un capital restant dû au 31/12/2024 de 1 284 925.31€ et une échéance annuelle de 221 931.42€.

2.3 Dotation solidarité communautaire 2025

Par courrier en date du 03/03/2025 Grand Cognac nous indiquait que le la commune disposait d'un fonds de concours d'investissement de 155 481€ acquis au titre de la période 2023-2025, que 50 000€ avait été débloqués en 2023 et qu'il restait donc 105 481€ à affecter d'ici le 31/12/2025.

La DSC section d'investissement 2024 était affectée à l'opération plaine de jeux pour un montant de 53 415€. Le solde de la DSC pourrait être affectée sur l'opération aménagement du centre bourg rue Ravaz et /ou en totalité sur l'opération plaine de jeux si l'ANS (agence nationale des sports) venait à ne pas retenir la demande de subvention déposée en aout 2024.

Cette question fera l'objet d'une prochaine décision de l'assemblée après avoir reçu la position de l'ANS sur l'opération de la plaine de jeux et le financement du city stade et du skate park.

2.4 Programme investissement voirie 2025 assistance à maîtrise d'ouvrage Grand Cognac

Programme voirie 2025 « enrobé, bi-couche, et borduration » voté à l'unanimité comme suit :

- | | |
|---|------------|
| • lotissement le popelaud impasse du 8 mai 45 : | 6 842.40€ |
| • Terrasse le Jeanneteau (racines arbres) : | 1 237.32€ |
| • Parking services techniques : | 1 905.60€ |
| • Trottoir route de la couture : | 4 415.40€ |
| • Rue des grandes versennes enrobé : | 26 445.12€ |
| • Route de la couture busage : | 7 600.00€ |

Soit un total de travaux TTC de 48 445.84€.

► **L'assemblée délibérante valide le programme investissement voirie 2025 proposé par la commission de l'aménagement du territoire et autoriser M. Le Maire à conventionner avec Grand Cognac pour une assistance à maîtrise d'ouvrage avec une indemnité forfaitaire de 500€.**

2.5 Actualisation délibérations régimes indemnitaires et règlement du personnel (déc

À compter du 1^{er} mars 2025, pour les fonctionnaires et les contractuels, les 3 premiers mois de l'arrêt maladie sont désormais indemnisés à hauteur de 90 % du traitement indiciaire. L'indemnisation portait jusqu'à maintenant sur 100 % du traitement indiciaire durant ces 3 premiers mois.

Les délibérations des régimes indemnitaires RIFSEEP pour les filières techniques et administratives et ISFE pour la filière police municipale ainsi que le règlement du personnel doivent être actualisés conformément à cette nouvelle disposition.

► **Le conseil municipal accepte la mise à jour des 3 documents afin qu'ils soient en concordance avec la nouvelle réglementation.**

3 QUESTIONS DIVERSES

Commission de contrôle des listes électorales : M. le Maire indique que suite aux élections de décembre 2024 les membres de la commission de contrôles sont désormais :

- Titulaires : PERRIN Vincent, HOSTEING Etienne, RUMEAU Vincent, ARMAND Régis et DERET Wesley
- Suppléants : GUERBE Nathalie, MICHELET Karine, GILLARDEAU Romain, BONNAUD Muriel

Carnaval 2025 : organisé par la municipalité avec la collaboration des APE et du centre de loisir succès de la 1^{ère} édition malgré un temps maussade.

Invitation Salon des auteurs et des artistes : 30/03/2025

Salon des aidants et don du sang : 04/04/2025

Commémoration de la libération : 08/05/2025

Soirée sécurité routière et code de la route gratuite : 23/05/2025 avec remise des prix aux scolaires ayant participés au permis piétons (classes CE2-CM1 et CM2)

Soirée Karaoké organisée par les Majorettes : 24/05/2025

Inauguration du lotissement communal nouveau quartier : 14/06/2025

Trail de la Grande Champagne : 24/06/2025

Festival des Majorettes : 06/07/2025

Trois coups de Jarnac : 19/07/2025 Château de Fontpinot

Segonzac en fête (frairie) les 1-2-3-4/08/2025

Jumelage accueil des homologues italiens : 16/08/2025

APC : agent en arrêt maladie, remplacement en cours pour assurer au mieux la mission, horaires d'ouverture perturbés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

